

ALERTE INFO CENTRE TAJ
Emploi des seniors : que risquent les entreprises ?

Paris, le 15 juin 2009

Le Ministère de l'Emploi va diffuser les exemples de « bonnes pratiques seniors » recensés dans le rapport remis il y a 10 jours au gouvernement par l'agence de notation sociale Vigeo.

L'agence Vigeo, présidée par Nicole Notat, a identifié 8 grands terrains de risque de discrimination tels que le recrutement, la rémunération, les conditions de travail, etc... La gestion des seniors appellerait un nouveau mode de gouvernance dans les ressources humaines de l'entreprise.

La loi exige des entreprises de plus de 50 salariés à conclure avant fin 2009 avec leurs syndicats un accord développant l'emploi de seniors, ou à défaut un plan d'actions avec des objectifs chiffrés.

Les experts Taj proposent de commenter et d'analyser avec vous les conclusions du rapport Vigeo et les obligations qui incombent aux entreprises en matière d'emploi des seniors :

- *Ces accords doivent-ils être négociés dans l'entreprise ou par branches professionnelles ?*
- *Ces obligations touchent-elles tous les secteurs d'activité ?*
- *Quels sont les obstacles identifiés à l'emploi des seniors ?*
- *Les entreprises auront-elles une obligation de moyens ou une obligation de résultats ?*
- *Quels thèmes doivent être obligatoirement abordés dans la négociation des accords avec les syndicats ?*
- *Comment doit se présenter le plan d'actions ?*
- *Ces mesures de l'emploi des seniors doivent-elles entrer dans le cadre de la GEPC ?*

**Contacts presse Vae Solis Corporate :
Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04**

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 41 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr OU www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about